Rueil-Malmaison, vendredi 24 juin 2011

Mise à disposition du prospectus *ayant reçu le visa n°11-253
de l'Autorité des marchés financiers
à l'occasion de la mise en place d'un programme EMTN
d'un montant plafond de 3 milliards d'euros.

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°11-253 le 22 juin 2011 sur le présent prospectus.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles au siège social de VINCI :

1, cours Ferdinand de Lesseps
92 500 Rueil-Malmaison, France

Le prospectus peut également être consulté sur les sites internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de VINCI www.vinci.com dans la partie Finances / Documentation / Opérations Financières

** Document en anglais*